

> DOSSIER DE PRESSE



Lyon, 23 novembre 2018

11^{EME} PROGRAMME 2019-2024 « SAUVONS L'EAU » DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse**

Valérie Santini • 04 72 71 28 63
valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58

laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour

04 37 24 02 58

stephanie@plus2sens.com

SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Les 5 axes stratégiques du programme « sauvons l'eau »
- Le financement du programme
- L'agence de l'eau soutient les collectivités
- L'agence de l'eau soutient le monde agricole
- L'agence de l'eau soutient le monde industriel
- Cartes régionales d'enjeux pour l'atteinte du bon état des eaux
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



COMMUNIQUE DE PRESSE



Lyon, 23 novembre 2018

« Sauvons l'eau » 2019-2024 : 2,6 milliards d'euros pour le bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique

Le nouveau programme « sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Fort de plus de 2,6 milliards d'euros de capacité d'intervention, il priorise les actions et investit là où il y a urgence pour améliorer la qualité de l'eau, économiser la ressource, restaurer le caractère naturel des rivières et zones humides et garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux. Dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, le programme consacre 40% du montant total des aides à l'adaptation au changement climatique.

Ces dernières années, les actions menées par tous les acteurs des territoires ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'eau. La modernisation des systèmes d'assainissement des villes et le traitement des principaux rejets industriels ont ainsi permis en 25 ans de diviser par 20 la présence d'ammonium dans les rivières et par 6 la concentration en métaux.

En Rhône-Alpes, avec 54% des eaux en bonne qualité, il faut poursuivre les efforts, notamment pour limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et celles par temps de pluie, réduire les prélèvements d'eau à l'heure du changement climatique, redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel, promouvoir la gestion durable des services d'eau d'assainissement et soutenir l'innovation.

Quatre grandes priorités en Auvergne-Rhône-Alpes

La lutte contre toutes formes de pollution reste la priorité absolue. En Rhône-Alpes, outre la réhabilitation des **73 stations d'épuration « points noirs »** pour le milieu naturel, l'accent sera mis sur les pollutions des eaux par temps de pluie qui font déborder les systèmes d'assainissement, et sur les pollutions diffuses d'origine agricole engendrées par l'utilisation des pesticides, car celles-ci impactent l'alimentation en eau potable. Sur les **68 captages prioritaires à protéger**, il reste 17 plans d'action à lancer (8 en Isère, 6 en Drôme, 2 en Haute-Savoie et 1 dans l'Ain). La préservation des nappes stratégiques pour l'eau potable, pour l'approvisionnement des générations futures, est un autre objectif majeur en Rhône-Alpes où **28 nappes ont fait l'objet d'une délimitation des zones à sauvegarder**, représentant 6% du territoire. Sur ces zones, l'agence doit désormais impulser auprès des collectivités des stratégies de préservation.

Par exemple, sur le bassin de l'Arve (106 communes de Haute-Savoie), 9 nappes stratégiques sont identifiées dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Afin de préserver sur le long terme leur qualité et leur quantité, toutes les activités à risque (stockage de matières dangereuses, excavations, géothermie) y sont désormais interdites.

Le partage et les économies d'eau sont le deuxième enjeu essentiel dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent. 40% du bassin Rhône-Méditerranée sont déjà déficitaires en eau et la situation va s'aggraver sous les effets du changement climatique. Gérer l'eau de la façon la plus équilibrée possible nécessite d'abord des économies à tous les niveaux : en luttant contre les fuites des canalisations d'eau potable, en optimisant les systèmes d'irrigation ou en réutilisant les eaux usées traitées. Et là où les économies d'eau ne suffisent pas à soulager les ressources en déficit, il est possible de transférer l'eau ou de la stocker dans le cadre de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

En Rhône-Alpes, sur les **29 territoires déficitaires**, 18 disposent déjà d'un PGRE adopté, avec des premiers résultats intéressants sur 2013-2018 (16,3 Mm³ économisés, l'équivalent d'une ville de 245 000 habitants, et 14,5 Mm³ substitués) et 8 sont en cours de finalisation pour renforcer les actions permettant d'anticiper les crises de l'eau, qui sont de plus en plus fréquentes.

Le troisième axe du 11^{ème} programme porte sur la **restauration du caractère naturel des rivières**, dégradées pour 75% d'entre elles par l'artificialisation de leurs berges et des ruptures de continuité, **et la sauvegarde des milieux humides**. La qualité de la ressource en eau et la biodiversité dépendent étroitement du bon état de ces milieux et d'un fonctionnement satisfaisant de l'écosystème.

En Rhône-Alpes, l'agence de l'eau se donne pour objectif de **restaurer 100 km de rivières et de décloisonner 200 seuils en rivière**. L'agence ambitionne également de **restaurer 2000 hectares de zones humides**, des milieux d'une grande richesse écologique, essentiels pour réguler les crues ou alimenter les rivières l'été.

Enfin, **la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et la solidarité avec les territoires** est le quatrième pilier du nouveau programme de l'agence de l'eau. L'agence accompagne le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une gestion pérenne des services en conditionnant l'obtention de ses aides à un prix minimum de l'eau, une meilleure connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la valorisation des données dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA). En écho aux Assises de l'eau, un soutien privilégié est accordé aux collectivités situées dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR), qui n'ont pas les capacités financières d'investir pour réparer leurs réseaux d'eau potable ou fiabiliser leurs stations d'épuration. L'objectif pour l'agence est de contractualiser avec 75% des EPCI du bassin en ZRR.

L'agence de l'eau souhaite également accompagner **l'émergence de thématiques nouvelles ou innovantes**.

En Rhône-Alpes, l'agence ambitionne de **multiplier par 3 le nombre de stations d'épuration produisant et valorisant du biogaz** (12 nouvelles stations), de **multiplier par 4 ses interventions en**

faveur de la ville perméable (150 ha désimperméabilisés en plus) et de financer au moins un pilote sur la réutilisation des eaux usées.

L'agence mobilisera en particulier pour la mise en œuvre de son 11^{ème} programme le **cadre contractuel**. L'objectif est de définir avec les collectivités et partenaires la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^{ème} programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau.

Sont concernés, par exemple, les territoires ruraux mais aussi les agglomérations et des villes moyennes pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et les pollutions des eaux par temps de pluie ou conduire des projets innovants, ainsi que les syndicats de bassin versant, établissements publics territoriaux de bassin, EPTB, et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, EPAGE, pour restaurer et gérer les rivières dans une logique de solidarité amont-aval.

Des appels à projets seront lancés afin de mobiliser les acteurs locaux sur des sujets comme la biodiversité, afin d'intervenir sur la trame « turquoise » qui concerne les espaces connectés aux milieux aquatiques, par exemple les bocages entourant les zones humides, ainsi que pour encourager ceux qui veulent agir plus vite et plus fort sur le changement climatique.

Baisse de la pression fiscale

Les redevances collectées par l'agence de l'eau financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

Elles sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement et sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Le montant des redevances s'élèvera à 3,1 milliards d'euros sur 6 ans. Le 11^{ème} programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent**, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

Le saviez-vous ?

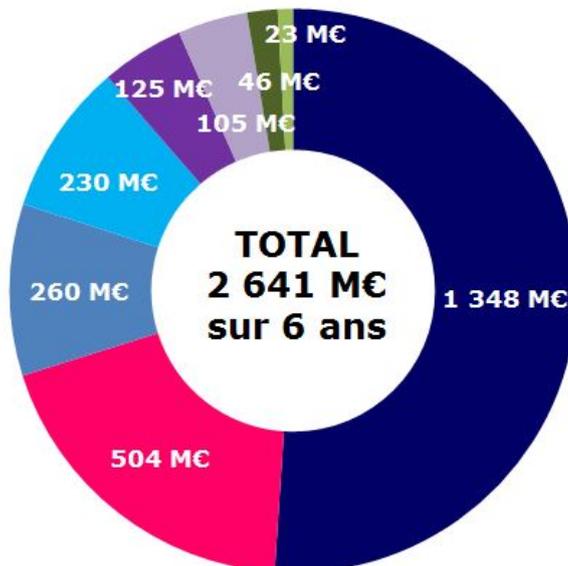
12 500 emplois : c'est l'impact économique du 11^{ème} programme. Le 11^{ème} programme relance l'investissement des collectivités. Les 2,3 milliards d'euros d'intervention (hors primes) génèrent environ 7,5 milliards d'euros de travaux et 12 500 emplois induits.

💧 Répartition des aides financières 2019-2024 en millions d'euros

Le nouveau programme mobilise **2,6 milliards d'euros** sur **6 ans dédiés pour moitié au petit cycle de l'eau** (réseaux d'eau potable et assainissement). **500 millions** bénéficieront à la restauration des rivières, des zones humides et des habitats marins, **260 millions** iront au partage et aux économies d'eau, **230 millions** à la lutte contre les pollutions agricoles et **125 millions** contre celles des industries. Cette répartition répond aux grandes priorités du programme qui s'inscrivent dans la continuité des Assises de l'eau en cohérence avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.



Le budget par domaine d'intervention



■ **1 348 M€**
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ **504 M€**
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ **260 M€**
Economiser et partager l'eau

■ **230 M€**
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ **125 M€**
Lutter contre les pollutions industrielles

■ **105 M€**
Améliorer la connaissance et la surveillance

■ **46 M€**
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ **23 M€**
Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Valérie Santini • 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58 laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 stephanie@plus2sens.com

LES 5 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME « SAUVONS L'EAU » 2019-2024

Adopté en octobre dernier par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse après avis conforme des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, le 11^{ème} programme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Il mobilise 2,64 milliards d'euros pour l'eau et les milieux aquatiques dans le quart sud-est de la France.

Il se décline en 5 axes stratégiques :

① Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse et de leurs programmes de mesures, avec en priorité :

- ◆ la **reconquête de la qualité des eaux brutes des captages** prioritaires et la **préservation des ressources stratégiques** pour l'alimentation en eau potable ;
- ◆ la **réduction des pollutions domestiques** (stations et réseaux d'assainissement) identifiées comme des enjeux pour les milieux par les programmes de mesures, et la **réduction des rejets de micropolluants** ;
- ◆ les actions visant l'atteinte de l'**équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau en anticipant l'avenir, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique ;
- ◆ les actions de **restauration physique des milieux aquatiques**, dans une approche par bassin versant cohérente avec le cadre d'exercice de la compétence GEMAPI.

1

② Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique.

③ Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle supracommunale.

④ Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi.

⑤ Contribuer, en sus des actions relatives à la morphologie, au décroisement des milieux aquatiques dont les zones humides, à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (en application de la directive-cadre stratégie milieux marins – DCSMM), de manière progressive par rapport aux champs déjà couverts.

L'adaptation au changement climatique constitue un axe transverse du 11^{ème} programme, dont elle concerne une bonne partie des thématiques et domaines d'intervention. **40% des aides du programme contribuent à cet axe.**

PILOTER ET RENDRE COMPTE DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, l'agence de l'eau a défini des objectifs prioritaires spécifiques et des indicateurs associés, pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du programme et de ses objectifs environnementaux.

💧 Améliorer la qualité des eaux

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »
- Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses
- Déployer dans 1 contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés, et atteindre le niveau défini
- Accompagner la désimperméabilisation de 400 ha
- Engager au moins une action de préservation sur 100% masses d'eau définies par le SDAGE au titre des ressources stratégiques

Objectifs Corse

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »

2

💧 Economiser et mieux partager la ressource

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Economiser ou substituer 30 millions de m³ d'eau/an
- Mettre en place des Plans de gestion de la ressource en eau sur les 71 bassins prioritaires

Objectifs Corse

- Mettre en place des règles de gestion de la ressource en eau sur les secteurs en déséquilibre au sein des bassins prioritaires
- Economiser ou substituer 400 000 m³/an

💧 Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Engager des opérations de restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau
- Préserver et restaurer 10 000 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

Objectifs Corse

- Préserver et restaurer 200 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 30 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

💧 **Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement**

Objectifs Rhône-Méditerranée

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale

Objectifs Corse

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale
- Accompagner le transfert de compétences de 70% des EPCI ou syndicats

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION 2019-2024 : LES REDEVANCES, UNE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE

Les redevances de l'agence de l'eau sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Plafonnées annuellement par l'Etat, elles sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur. C'est un outil incitatif qui vise à responsabiliser et à faire évoluer les comportements de tous.

Par la nature des redevances, les assiettes sur lesquelles elles sont basées (volume prélevé, flux de pollution rejeté) sont des indicateurs précieux de la pression anthropique exercée sur les milieux aquatiques. La collecte des redevances contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance de l'état des milieux.

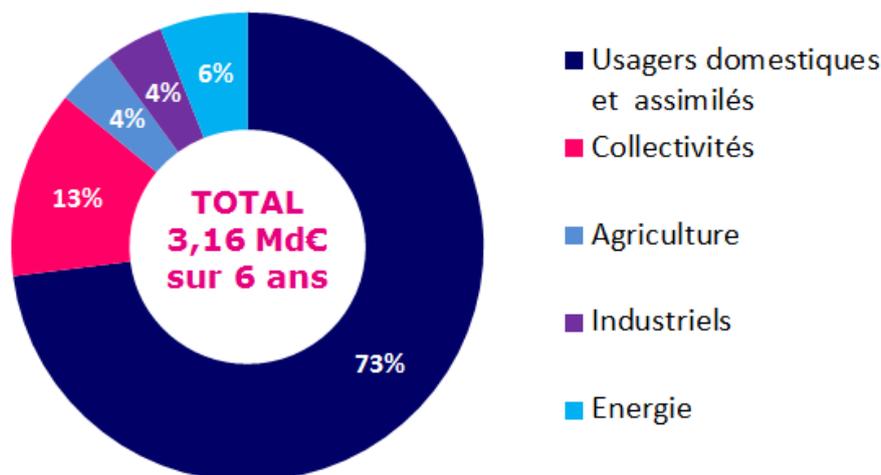
Les redevances financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

💧 L'évolution des redevances au 11^{ème} programme

Le montant des redevances s'élèvent à **3,16 milliards d'euros** pour les années 2019 à 2024. Le 11^{ème} programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent** pour les redevances, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

4

Les redevances par catégorie d'acteurs : plus de 11 000 contribuables mais tous les consommateurs concernés !



Les « usagers domestiques et assimilés » regroupent toutes les activités économiques raccordées sur les réseaux d'assainissement des villes et assimilées à de la pollution domestique : petits artisans (boulangers, coiffeurs...), locaux commerciaux et tertiaires...

💧 Inciter à des comportements vertueux dans le cadre du changement climatique : rééquilibrage de la redevance prélèvement

Le 11^{ème} programme rééquilibre les montants de redevances « prélèvement » entre l'irrigation gravitaire et le non gravitaire. Le taux de redevances pour le gravitaire augmentera progressivement jusqu'à 1,6 euro par millier de m³ d'ici 2024. A l'inverse, le taux de redevances pour une irrigation non gravitaire (aspersion, goutte à goutte) baissera progressivement pour atteindre 4€ par millier de m³ en fin de programme.

Ces évolutions vont équilibrer le coût à l'hectare des redevances irrigation à **un montant moyen de 16 euros de redevances par hectare irrigué et ainsi rendre économiquement plus incitatif le passage à des techniques d'irrigation plus économes en eau.**

Toutefois, dans les zones de montagne où l'irrigation non gravitaire est techniquement impossible, le taux de redevances sera limité à 1,2 euros par millier de m³ irrigués.

Ces ajustements permettent de baisser la pression fiscale de l'ordre de 500 000 euros pour les agriculteurs.

💧 Lutter contre les pollutions toxiques : hausse modérée des taux de redevances

Le taux des pollutions toxiques va passer de 5 à 6 euros/kg pour les substances dangereuses pour l'environnement et de 3 à 4 euros/kéquitox pour le paramètre toxicité aigüe des rejets au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur.

💧 Baisse de la pression fiscale sur les ménages

Le taux relatif à la pollution domestique baisse à 0,27 euros/m³ en début de programme pour revenir progressivement à 0,29 à partir de 2021.

Par ailleurs, le taux appliqué pour la collecte des eaux usées domestique et non domestique baisse de manière durable à 0,15 €/m³.

Ainsi, la baisse globale de la pression fiscale sera de 50,5 millions pour les ménages et 1 M€ pour les usagers non domestiques.

Le saviez-vous ?

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14% de la facture d'eau.

Un ménage de 3-4 personnes consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

💧 Simplifier le dispositif des redevances

Le 11^{ème} programme opère une simplification du dispositif pour les pollutions classiques non domestiques en supprimant un zonage qui n'était plus d'actualité avec les nouveaux enjeux du bon état écologique. Il fusionne les taux eaux superficielles et eaux souterraines pour le refroidissement des centrales thermiques avec une restitution de l'eau au milieu à plus de 99%.

💧 Un équilibre aides/redevances stables

L'équilibre entre les aides versées et les redevances perçues reste stable par rapport au programme précédent. Les collectivités sont les plus grosses contributrices avec les industriels et l'énergie. Ce sont également les collectivités qui reçoivent le plus d'aides avec cependant une différence marquée entre les aides attribuées pour l'eau potable et l'assainissement (baisse de 73,8% à 64,5%) et les aides pour la restauration du milieu naturel et de la biodiversité, en forte augmentation, 13,3% à 18,9%.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LES COLLECTIVITES : 2 milliards d'euros d'aide dont 1,4 milliard pour le petit cycle de l'eau et 600 millions pour le grand cycle

Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau pour les collectivités est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique. Cela passe notamment par la chasse aux fuites dans les réseaux d'eau potable, par la désimperméabilisation des sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement par temps de pluie qui polluent les rivières. C'est aussi en redonnant aux rivières un fonctionnement naturel que les collectivités en font des alliées face aux aléas du climat, inondations et sécheresses, et rendent ainsi leur territoire résilient. Responsables de la qualité de l'eau potable, les collectivités doivent poursuivre également leurs actions pour protéger les captages et les ressources stratégiques pour l'eau potable. Autre enjeu d'actualité, la réorganisation de leurs services d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale au titre de la réforme territoriale.

Avec son 11^e programme Sauvons l'eau, l'agence de l'eau accompagne fortement les collectivités pour tous ces défis liés à la gestion de l'eau.

💧 Une approche intégrée du petit et du grand cycle de l'eau

Depuis plusieurs années, et a fortiori aujourd'hui dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, la politique de l'eau pour les collectivités ne se limite plus à garantir l'eau potable aux populations et à assainir les eaux usées.

L'eau, ressource rare, fragile, mais aussi ressource d'avenir, doit être appréhendée de manière globale et être prise en compte dans toutes les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

6

💧 De nouvelles règles du jeu pour une action plus efficace

L'agence de l'eau propose un nouveau mode de faire ensemble : s'engager mutuellement autour d'un projet de territoire, au service du milieu et des hommes.

Sa politique partenariale s'appuie sur des contrats à des échelles territoriales adaptées et permettant de cibler les actions au regard des priorités locales. L'objectif est de définir avec les collectivités la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^{ème} programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau. **Ces contrats pluriannuels et pluri-thématiques** devront veiller à la prise en compte des actions favorables à l'adaptation au changement climatique.

Sur le grand cycle de l'eau, l'agence conditionnera la contractualisation à l'existence d'une vision globale à l'échelle du bassin versant, afin notamment de permettre une mise en œuvre adéquate de la compétence GEMAPI.

Et parce que la **solidarité entre les territoires** est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les **collectivités rurales** à faibles capacités budgétaires pourront bénéficier de moyens financiers importants : **250 millions d'euros d'aides à des taux pouvant aller jusqu'à 70%** sur les 6 ans du programme, dont environ 60% pour l'eau potable et 40% pour l'assainissement. Le dispositif est basé sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) en faveur des territoires ruraux à potentiel fiscal faible.

Des partenariats stratégiques avec les Conseils Départementaux et Régionaux qui accepteront de se mobiliser sur les politiques de l'eau et de la biodiversité seront recherchés.

+ BON POUR L'EAU, BON POUR TOUS

Une eau en bonne santé, c'est aussi :

- Des territoires + attractifs
- Un + pour la qualité de vie
- Des inondations et des épisodes de sécheresse moins violents
- Des coûts réduits pour le traitement des eaux

LES AIDES DE L'AGENCE AUX COLLECTIVITÉS

💧 Pour une eau de meilleure qualité

- Moderniser les dernières stations d'épurations qui restent des points noirs
- Lutter contre les pollutions par temps de pluie
- Restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préserver les eaux souterraines stratégiques pour l'eau potable des futures générations

💧 Pour partager et économiser l'eau, pour les territoires en déséquilibre quantitatif

- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable
- Adopter et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur les territoires déficitaires
- Lorsque les économies ne suffisent pas et dans le cadre du PGRE, envisager la mobilisation de ressources de substitution (stockage ou transfert d'eau)
- Réutiliser les eaux usées traitées

💧 Et favoriser la reconquête de la biodiversité ...

- Restaurer les rivières et les zones humides
- Rétablir la continuité dans les rivières, pour les poissons, les sédiments ...
- Restaurer la « trame turquoise », à la rencontre des trames verte et bleue
- Organiser les mouillages en mer
- Restaurer les habitats marins
- Informer et éduquer les citoyens pour la préservation des milieux aquatiques

💧 ... et l'adaptation des territoires au changement climatique

- Promouvoir les solutions fondées sur la nature : désimperméabilisation pour infiltration ou réutilisation
- Favoriser l'innovation : stations d'épuration innovantes (énergie, recyclage matière)

💧 Promouvoir la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

- Aider les services d'eau et d'assainissement à s'organiser à l'échelle intercommunale : connaissance du patrimoine, structuration, tarification, réseaux intelligents
- Soutenir le rattrapage structurel sur les territoires en ZRR

💧 Pour animer les politiques de l'eau

- Soutenir l'animation territoriale sur les thématiques suivantes : gestion concertée de la ressource en eau, reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préservation des ressources stratégiques, réduction des rejets de micropolluants grâce à la mise en œuvre d'opérations collectives « industries », restauration des milieux aquatiques et zones humides.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE AGRICOLE pour économiser l'eau et préserver les captages : 260 millions d'euros d'aide

Ces dernières années, le monde agricole a fait d'importants efforts pour réduire sa consommation d'eau. C'est même le plus fort contributeur des volumes d'eau économisés, une dynamique qui se maintient depuis 2015. En 2017, 84% des volumes d'eau économisés provenaient du secteur agricole (contre 65 % en 2016).

Mais l'eau se fait de plus en plus rare et les sols s'assèchent, avec des effets aujourd'hui ressentis par les agriculteurs mettant parfois en danger la pérennité de leur activité.

Parallèlement les pollutions d'origine agricole, notamment par les pesticides et nitrates sont encore trop importantes. Les pesticides restent les substances toxiques les plus présentes dans les eaux, le glyphosate et son métabolite l'AMPA en tête.

Le nouveau programme *Sauvons l'eau* aide les agriculteurs à s'adapter au manque d'eau et soutient les changements de pratiques pérennes pour réduire l'impact de l'agriculture sur l'eau et les milieux.

LES AIDES POUR REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES

- ◆ sur les **269 zones de captage d'eau potable prioritaires** identifiées dans le SDAGE, les actions de l'agence visent la reconquête de la qualité des eaux brutes par une approche préventive plutôt que curative, ciblée sur les changements de pratiques agricoles pérennes : conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, développement de filières à bas niveaux d'intrants, paiements pour services environnementaux
- ◆ Préservation des zones de sauvegarde des ressources en eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- ◆ Soutien à la mise aux normes des exploitations dans les nouvelles zones vulnérables désignées au titre de la Directive Nitrates
- ◆ Mise en oeuvre du plan Ecophyto2+ et du plan de développement de l'agriculture biologique : conversion à l'agriculture biologique, animation des groupes d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie, matériel permettant de supprimer ou de réduire l'usage ou la dérive des pesticides, aires de lavage individuelles et collectives.

LES AIDES POUR ECONOMISER LA RESSOURCE

Sur les secteurs déficitaires en eau :

- ◆ Mise en place de systèmes d'irrigation moins gourmands en eau ou mieux pilotés, passage à des cultures ou des pratiques plus sobres en eau
- ◆ Opérations de substitution (transferts ou retenues), une fois les économies d'eau possibles identifiées et sous réserve de leur inscription dans le projet de territoire (plan de gestion de la ressource en eau)

+ BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE AGRICOLE

Une agriculture moins dépendante de l'eau et moins polluante, c'est une agriculture + compétitive + pérenne et à l'image confortée.

L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE INDUSTRIEL pour dépolluer l'eau et s'adapter au changement climatique : 130 millions d'euros d'aide

Depuis 10 ans, les investissements des industriels ont permis de **diviser par 6 les niveaux de concentration en métaux dans l'eau** (chrome, nickel, zinc...) et les campagnes de recherche des micropolluants dans l'eau ont fait avancer la connaissance dans l'identification et la quantification des émissions industrielles.

💧 Réduire la pollution à la source

Au cours du 10^{ème} programme 2013-2018, l'agence de l'eau a financé **3 000 opérations**, petites et grandes, correspondant à environ 140 millions d'euros d'aides dont 100 pour réduire ou supprimer les rejets de micropolluants et 10 pour économiser l'eau.

Elle a fait émerger **52 opérations collectives** ayant comme objectif d'initier des actions de réductions des pollutions à la source. Dans le cadre de ces démarches, l'agence a ainsi attribué, plus de 56 M€ de subventions dont 60% alloués aux travaux de réduction des toxiques.

L'appel à projets « IED émissions industrielles » a permis de mobiliser 17 millions d'euros d'aides pour la mise aux normes européennes des rejets.

Ces opérations aidées par l'agence ont permis de **réduire les flux de pollution au milieu naturel**. Des émetteurs très importants situés dans le bassin Rhône-Méditerranée ont engagé des réductions de polluants : Daikin Chemicals sur les perfluorés, Téfal sur les octylphénols, Altéo Gardanne sur les métaux (chrome, nickel, et pour éviter le rejet de 410 tonnes d'aluminium en mer).

💧 125 millions d'euros pour supprimer les substances dangereuses

Mais il reste encore d'importants défis à relever, pour atteindre le bon état des eaux mais aussi respecter les objectifs européens et nationaux de réduction et de suppression de certaines substances. Les flux de pollution rejetés au milieu sont ainsi encore estimés à **43 tonnes de substances**.

Le 11^{ème} programme 2019-2024 prévoit **125 millions d'euros pour les industriels qui agissent, prioritairement pour supprimer les substances dangereuses, et au cas par cas les pollutions plus « classiques » pour les masses d'eau prioritaires**.

Dans un contexte de changement climatique où l'eau se fait plus rare, l'agence soutient les actions d'amélioration de la gestion des effluents et de réduction de la consommation d'eau (réutilisation des eaux usées de station d'épuration comme eau industrielle, déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation). Elle soutient également, dans le cadre d'appels à projets, les opérations innovantes sur les sites industriels permettant de limiter l'empreinte carbone par une meilleure valorisation des ressources, matières, énergie, liée aux dispositifs d'épuration. L'agence accompagne aussi, au niveau des plateformes industrielles du bassin, les actions d'animation autour de « l'écologie industrielle » (mutualisation d'équipements de traitement ou de services liés à l'eau).

L'agence de l'eau soutient :

💧 **Des opérations individuelles**

- pour réduire les émissions de polluants les plus significatives, et anticiper les nouvelles normes sur les émissions industrielles (au regard de la directive dite « IED »),
- pour réduire les prélèvements et consommations d'eau.

- 💧 **Des opérations collectives contractuelles** pour agir en amont et réduire la pollution toxique dispersée sur le territoire d'une ou plusieurs collectivités EPCI ayant en charge la compétence « eau et assainissement ».

+ BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE INDUSTRIEL

Une industrie moins polluante et moins dépendante de l'eau, c'est une activité

- + compétitive ;
- + pérenne ;
- à l'image redorée.

CARTES REGIONALES D'ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX

En Auvergne-Rhône-Alpes (bassin Rhône-Méditerranée)

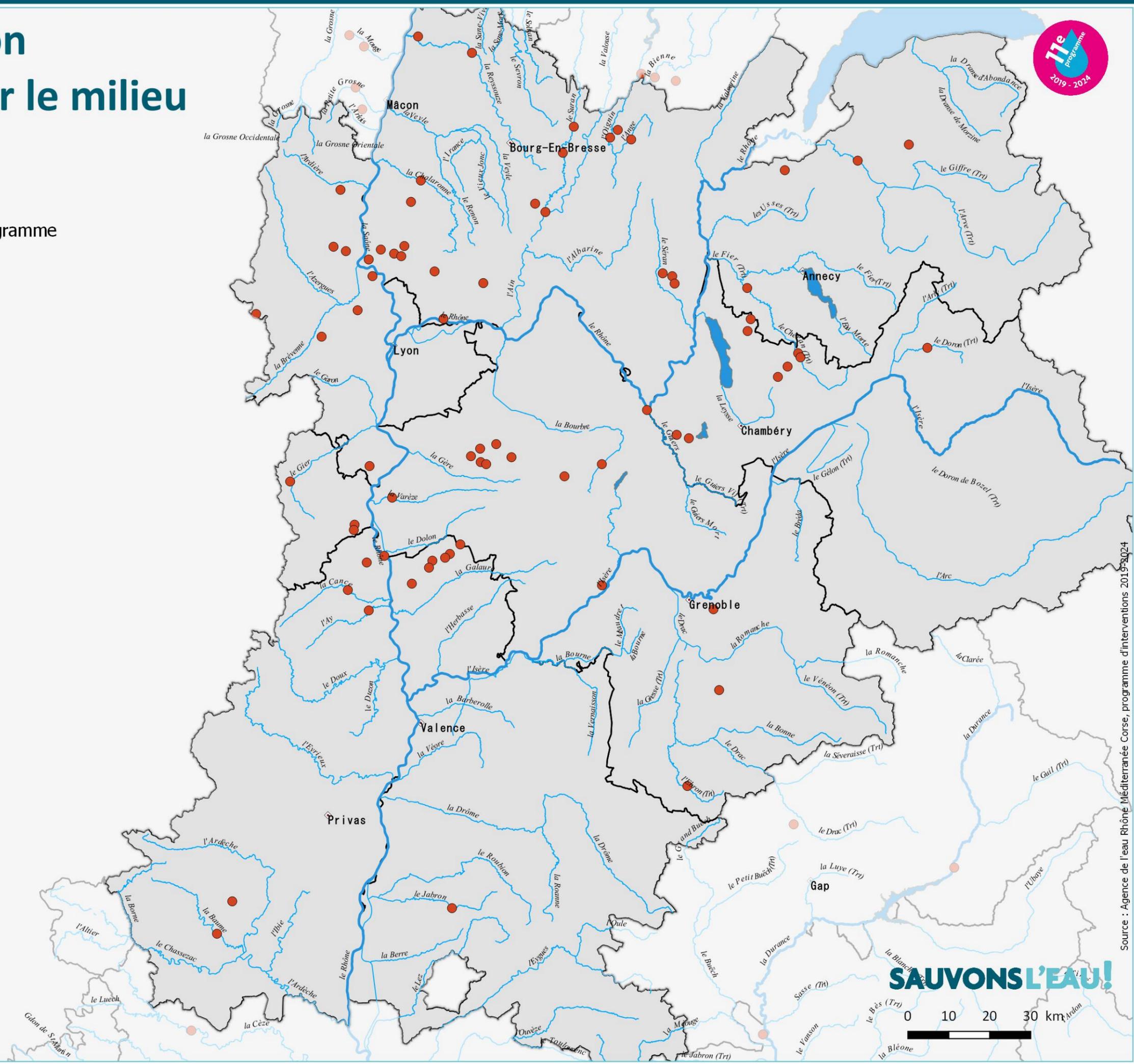
- ◆ Stations d'épuration « points noirs » pour le milieu
- ◆ Enjeux Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- ◆ Enjeux 2019-2024 Eau potable
- ◆ Secteurs en tension sur la ressource en eau
- ◆ Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Stations d'épuration "points noirs" pour le milieu



Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages éligibles aux aides du 11^e programme



SAUVONS L'EAU!

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, programme d'interventions 2019-2024

ENJEUX ASSAINISSEMENT

LISTE DES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES « POINTS NOIRS » POUR LE MILIEU NATUREL* EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (bassin Rhône- Méditerranée)

Région	DPT.	Masse d'eau	Stations d'épuration des eaux usées
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Rivière la sereine	Beynost-Saint Maurice de Beynost
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Rivière la sereine	Saint Andre de Corcy
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Bief d'anconnans	Izernore chef lieu
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Bief d'anconnans	Izernore Perrignat
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le formans	Rance (chef lieu)
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le formans	Rance (les communaux)
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le formans	Rance (le limandras)
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le formans	Miserieux
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le formans	Saint Didier de Formans
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le moignans	Saint Trivier sur Moignans
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le laval	Chavornay
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le laval	Virieu le Petit
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Ruisseau le cotey	Faramans
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Lange	Martignat
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Le suran de résignel à sa confluence avec l'ain	Hameaux à identifier suite étude
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Le suran de résignbel à sa confluence avec l'ain	Pont d'Ain
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Le suran de l'amont de chavannes-sur-surán à résignel	Hameaux à identifier suite étude

Région	DPT.	Masse d'eau	Stations d'épuration des eaux usées
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Le suran de l'amont de chavannes-sur-suran à résignel	Villereversure- chef-lieu
Auvergne-Rhône-Alpes	01	Le groin et l'arvières	Champagne en Valromey
Auvergne-Rhône-Alpes	01	La chalaronne de sa confluence avec le relevant à la saône	Châtillon sur Chalaronne
Auvergne-Rhône-Alpes	01	La reyssouze de la confluence avec le reyssouzet à la saône	St Julien sur Reyssouze
Auvergne-Rhône-Alpes	01	La reyssouze de la confluence avec le reyssouzet à la saône	Pont de Vaux
Auvergne-Rhône-Alpes	07	Ruisseau de crémieux	Peyraud
Auvergne-Rhône-Alpes	07	Ruisseau de crémieux	Peaugres
Auvergne-Rhône-Alpes	07	Rivière la ligne	Chassier
Auvergne-Rhône-Alpes	07	La beaume de la confluence avec l'alune à l'ardèche	Baignade de la Tourasse
Auvergne-Rhône-Alpes	07	L'ay	Ardoix
Auvergne-Rhône-Alpes	07	La cance de la deume au rhône	Annonay
Auvergne-Rhône-Alpes	42	Le batalon	Maclas (bourg)
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Grande veuse	Moras
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Grande veuse	Manthes
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Grande veuse	St Sorlin en Valloire Chef-lieu
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Grande veuse	St Sorlin en Valloire Epars
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Rivière le bancel	St Martin des Rosiers
Auvergne-Rhône-Alpes	26	Le jabron de sa source à souspierre	Dieulefit - le Poët Laval
Auvergne-Rhône-Alpes	38	L'oron de st barthélémt de beaurepaire jusqu'au rhône	Beaurepaire
Auvergne-Rhône-Alpes	38	Ruisseau le sonnand d'uriage	Saint-Martin d'Uriage
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La jonche amont jusqu'à la confluence avec l'exutoire de l'étang de crey	Villard-Saint-Christophe
Auvergne-Rhône-Alpes	38	Ruisseau la lèze	Albenc
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Royas
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Artas

Région	DPT.	Masse d'eau	Stations d'épuration des eaux usées
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Charantonay
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Beauvoir de Marc
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Meyrieu les Etangs
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bielle, l'ambalon et le charavoux	Saint jean de Bournay
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La vanne	Prébois
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La varèze	Auberives-sur-Varèze
Auvergne-Rhône-Alpes	38	L'hien de sa source au rau de bourmand	St-Didier-de-Bizonnes
Auvergne-Rhône-Alpes	38	La bourbre de la source au pont de cour	Panissage
Auvergne-Rhône-Alpes	42	Le janon de sa source au gier	St Jean de Bonnefond
Auvergne-Rhône-Alpes	42	Le batalon	Luppé
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau le morgon	Lacenas
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau le morgon	Pommiers le Carry
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau de bassemon	Les Haies
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau le torranchin	Affoux
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau le maligneux	Dommartin-Lissieu.
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau le sancillon	Saint-Lager
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau les chanaux	Quincieux
Auvergne-Rhône-Alpes	69	Ruisseau des côtes	Saint Pierre la Palud Saint Antoine
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Lac du bourget	Albens
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Doron-de-Beaufort	Villard-sur-Doron
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Ruisseau de saint-françois	Saint François de Sales - la Magne
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Ruisseau de saint-françois	Le Noyer
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Le tier	La Bridoire Aiguebelette
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Le tier	Saint Verel de Montbel

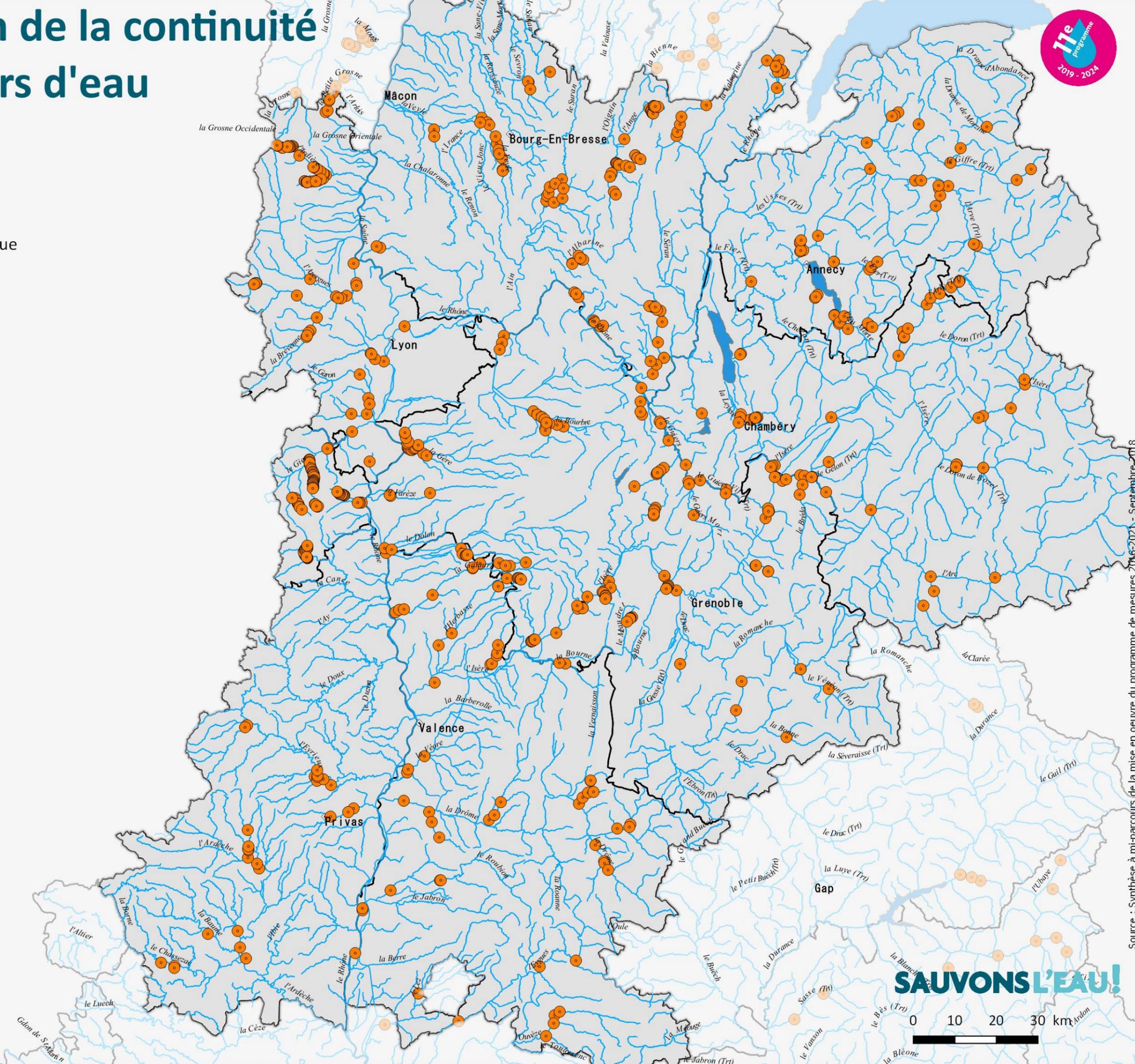
Région	DPT.	Masse d'eau	Stations d'épuration des eaux usées
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Le chéran de sa source au barrage de banges	Lescheraines (plan d'eau)
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Le chéran de sa source au barrage de banges	Lescheraines (chef lieu)
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Le Guiers	Saint Genix sur Guiers
Auvergne-Rhône-Alpes	74	Le chéran du barrage de banges à la confluence avec le fier	Rumilly
Auvergne-Rhône-Alpes	74	L'aire et la folle	Neydens
Auvergne-Rhône-Alpes	74	La menoge	Scientrier
Auvergne-Rhône-Alpes	74	Le risse (trt)	Onnion-cotteret
Auvergne-Rhône-Alpes	74	la Deysse	Saint Félix

**Liste des stations d'épurations éligibles au titre des enjeux « milieux » (points noirs identifiés au titre des programmes de mesures et plans d'actions opérationnels territorialisés)*

Enjeux restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages prioritaires restant à traiter pour la restauration de la continuité écologique



SAUVONS L'EAU!

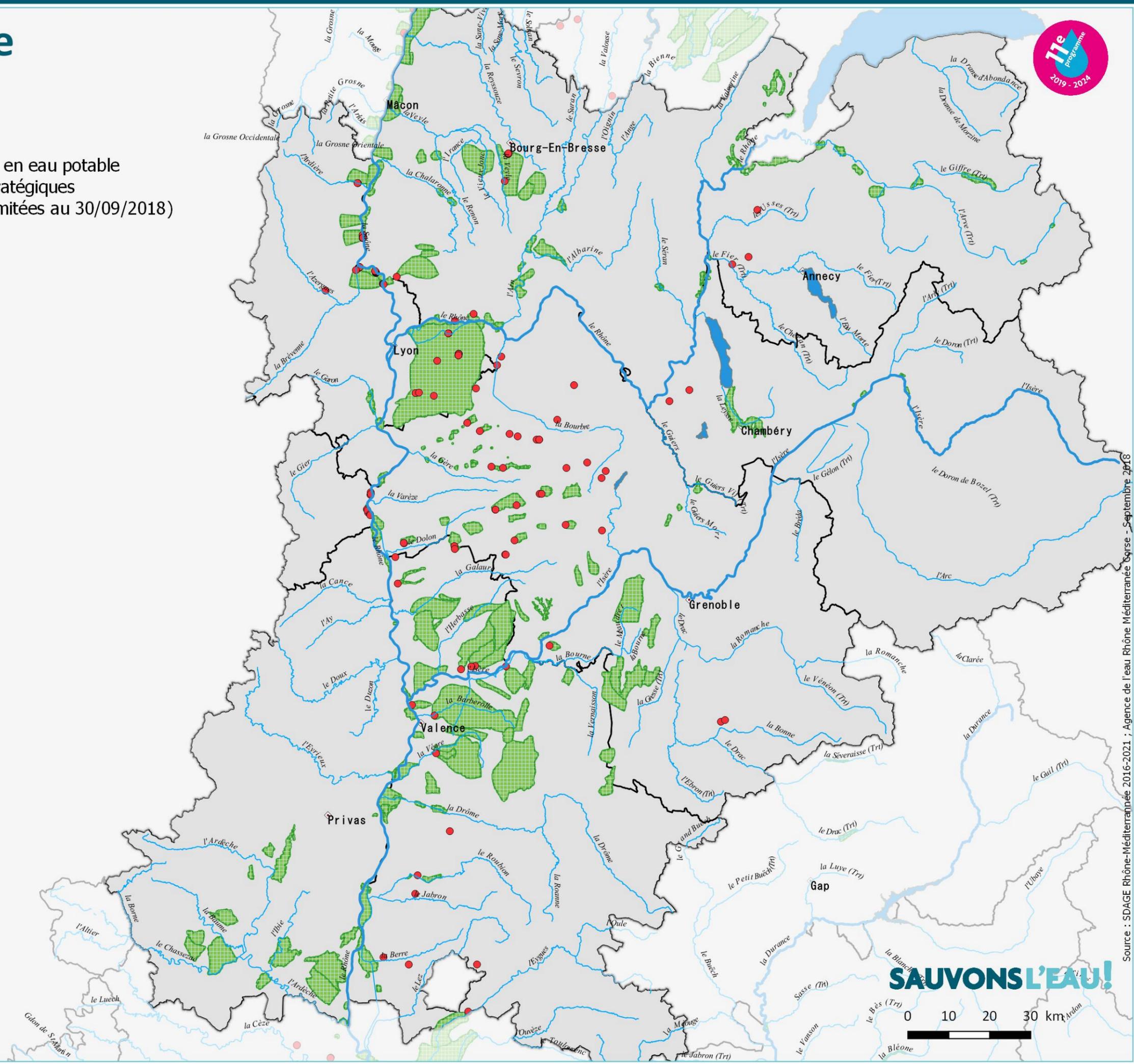


Source : Synthèse à mi-parcours de la mise en oeuvre du programme de mesures 2016-2021 - Septembre 2018

Enjeux eau potable

Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

- Captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable
- Zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (délimitées au 30/09/2018)



SAUVONS L'EAU!



Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ; Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Septembre 2018

ENJEUX EAU POTABLE

LISTE DES CAPTAGES PRIORITAIRES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (bassin Rhône-Méditerranée)

Région	Département	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Source De Lent	Lent
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Massieux	Massieux
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Champ Captant De Peronnas	Peronnas
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Puits De Balan	Balan
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Source De Civrieux	Civrieux
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Puits De Thil	Thil
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Reynieres(Les)	Bonlieu-Sur-Roubion
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	St Maurice	Chantemerle-Les-Grignan
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Jas (Le)	Saint-Maurice-Sur-Eygues
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Grand'Grange Forage 1 Et 2	Saint-Pantaleon-Les-Vignes
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Combeaux(Les) -4	Bourg-Les-Valence
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Chaffoix	Autichamp
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Jas Des Seigneurs	Granges-Gontardes(Les)
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Couleures(Les)	Valence
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Ile-Puits Recent (S. Valloire)	Manthes
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Jabelins(Les)	Romans-Sur-Isere
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Tromparents -Puits-	Beaumont-Les-Valence
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Tour (La) - La Batie-Rolland	Batie-Rolland(La)
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Ecanciere (Secours)	Eymeux
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Les Teppes Bon Repos	Saint Rambert D'Albon
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montanay	Lapeyrouse Mornay
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Pres-Nouveaux(Les)	Albon
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Tricot (Le)	Romans-Sur-Isere
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Etournelles (Les)	Romans-Sur-Isere
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	St Eusebe-Palaisu	Saint-Eusebe
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Capatge Du Lavoir	Marlioz
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Puits De Sous Chemiguet	Val-De-Fier
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Chozelle	Tignieu-Jameyzieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Le Charlan	Ruy
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Trappes- Lecheres - Bois Drevet	Eparres(Les)
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Aillat	Four
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Le Poulet	Viriville
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Etang Et Pre Guillaud	Chezeneuve
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Chirouzes	Saint-Romans
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Champ Captant De Golley	Agnin
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Champ Captant De Ronjay	Faramans
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Seyez Et Donis	Ornacieux
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Lafayette	Saint-Georges-D'Esperanche
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Layat-Vittoz Frene Barril	Virieu

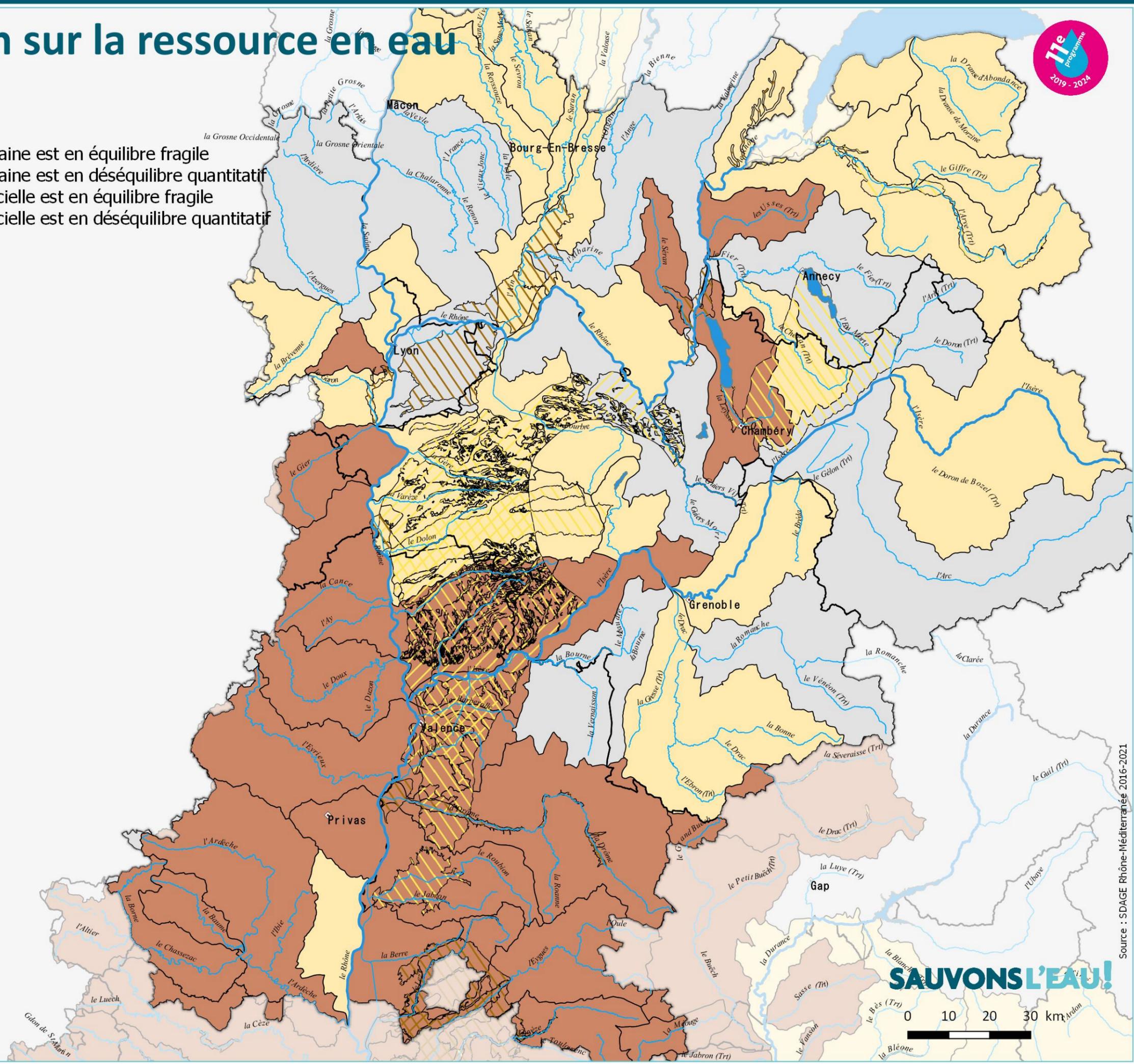
Région	Département	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	La Vie De Nantoin (Mottier - Champier)	Mottier
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Brachet (Diémoz)	Diémoz
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Les Biesses	Saint-Etienne-De-Saint-Geoirs
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Morellon	Grenay
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Le Bain	Beaucroissant
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	St Romain	Biol
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Melon	Thodure
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Reytebert	Doissin
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Sagnes Et Creux	Nantes-En-Ratier
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Sermerieu	Sermerieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Siran	Saint-Jean-De-Bournay
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Carloz	Saint-Jean-De-Bournay
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Vallee Du Rhone Canton De Pelussin Plaine Nord	Saint-Michel-Sur-Rhone ; Chavanay
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Vallee Du Rhone Canton De Pelussin Plaine Sud	Chavanay ; Saint-Pierre-De-Boeuf
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Port De Beauregard (Champ Captant)	Villefranche-Sur-Saone ; Arnas
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Grande Bordiere	Amberieux-Et-Quincieux
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Ardieres F4 (Champ Captant)	Saint-Jean-D'Ardieres
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Saint Exupery	Genas
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Azieu	Genas
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Les Romanettes Fg Couloir De Mions-Heyrieux	Corbas
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Sous La Roche	Mions
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Reculon	Colombier-Saugnieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Le Chateau	Chessy
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Chemin De L'Afrique	Chassieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	La Garenne Fg Couloir De Meyzieu	Meyzieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Le Divin	Anse
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Ferme Pitiot Nappe Fluvio-Glaciaire Est Lyonnais (Couloir De Mions-Heyrieu)	Corbas
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Source Tholou	Chapelle-Saint-Martin
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Puits Des Rives	Saint-Maurice-De-Rhothenens

Secteurs en tension sur la ressource en eau



Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

-  Secteurs où la ressource en eau souterraine est en équilibre fragile
-  Secteurs où la ressource en eau souterraine est en déséquilibre quantitatif
-  Secteurs où la ressource en eau superficielle est en équilibre fragile
-  Secteurs où la ressource en eau superficielle est en déséquilibre quantitatif



SAUVONS L'EAU!



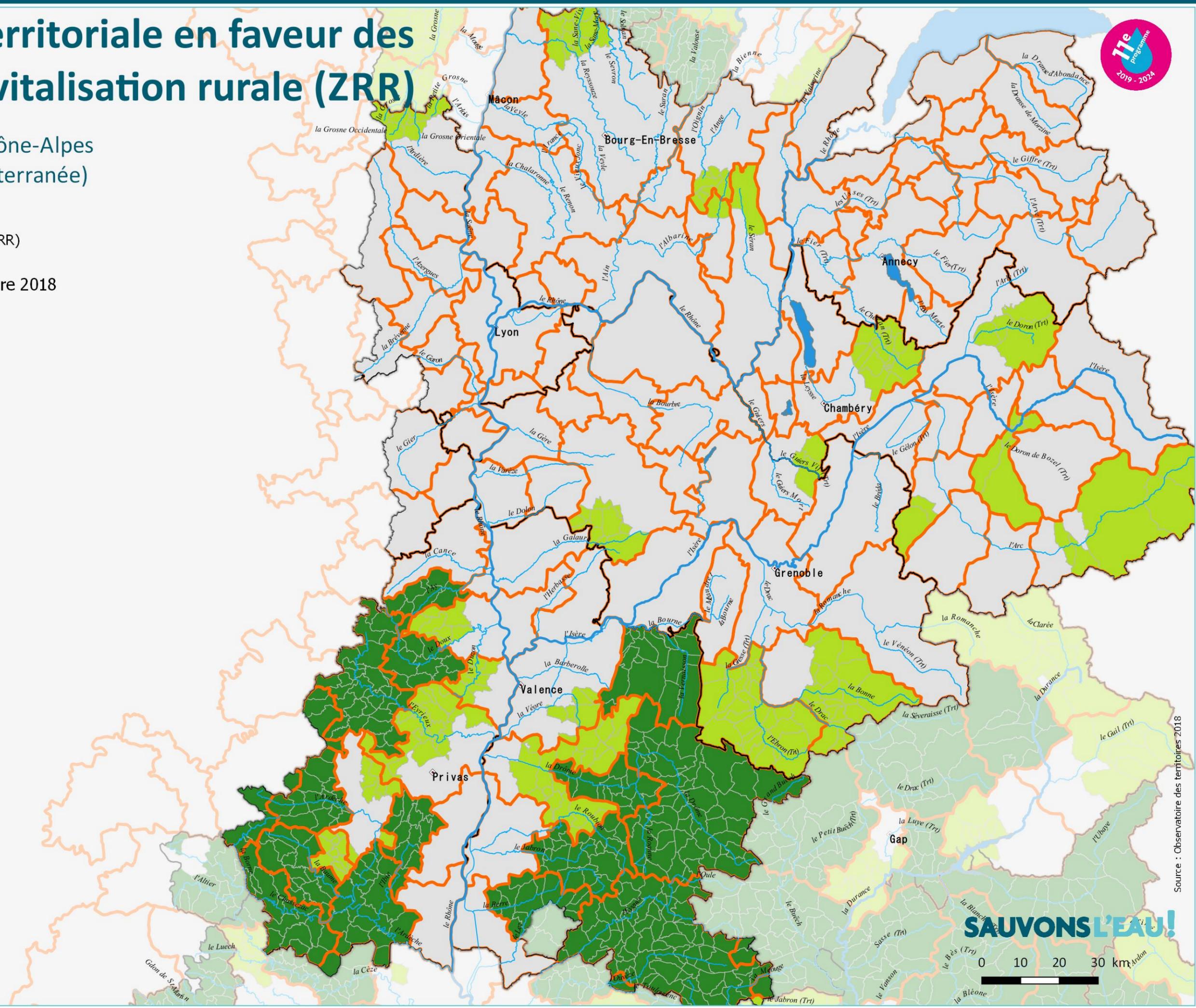
Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

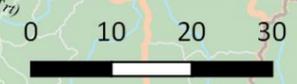


Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

- EPCI à fiscalité propre
- Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- ZRR
- ZRR en régime transitoire 2018



SAUVONS L'EAU!



Source : Observatoire des territoires 2018

UNE POLITIQUE DE L'EAU QUI A DES RESULTATS

Sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, zoom sur quelques réalisations emblématiques du 10^{ème} programme (2013-2018) financées par l'agence de l'eau

// Sur la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité

Les dégradations morphologiques et les ruptures de continuité de cours d'eau constituent les principaux problèmes à traiter pour atteindre et conserver le bon état des eaux. Elles concernent plus de la moitié des rivières du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Des milieux qui fonctionnent bien sont en effet moins vulnérables aux pollutions et au changement climatique.

160 km de cours d'eau ont été restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau (l'objectif de 30 km a été largement dépassé).



Sur la Leysse en Savoie, Chambéry Métropole, maître d'ouvrage, et le Cisalpb ont piloté des travaux de restauration de la rivière sur 2,8 km dans l'agglomération (pour 18 M€ au total, dont 4,5 M€ d'aide de l'agence de l'eau). Les travaux, en milieu urbain, ont adouci les berges et remodelé le lit. La rivière a également retrouvé ses méandres grâce à des zones de remblais « reconquises », à un recul des digues, à la plantation d'arbres et à la création de 5 ha de zones humides... Au-delà

de renaturer la rivière, cette opération contribue à protéger les populations d'une crue centennale. Si les crues successives de l'hiver dernier ont parfois dégradé quelques boutures de saules, c'est surtout la sécheresse des 5 derniers mois et les bas débits de la rivière qui ont réellement impacté les plantations récentes...

19

Plus de 520 ouvrages identifiés comme problématiques, ont été rendus franchissables, conformément à la directive cadre sur l'eau.

Sur la **Brèvenne** (69), le Syndicat de rivières Brèvenne-Turdine a supprimé le seuil de la Rochette en travers du cours d'eau. Depuis, les populations de truites fario ont été multipliées par 3 et par 16 pour le vairon.



L'agence de l'eau accompagne la restauration et la préservation des zones humides à enjeux dont le fonctionnement est dégradé ou menacé. Elle a financé la restauration ou la préservation de **plus de 4000 hectares de zones humides**.



Par exemple, avec l'aide de l'agence, le Conservatoire d'espaces naturels a piloté un plan de restauration du marais de Vaux dans l'Ain où les 30 km de fossés drainants ont été en grande partie comblés et le ruisseau des Vuires, qui traverse la zone, reméandré. Plus humide, moins embroussaillé, le marais de Vaux peut ainsi mieux remplir ses multiples fonctions.

// Sur la lutte contre la pollution domestique

La pollution domestique a fortement régressé depuis 25 ans grâce à l'installation de stations d'épuration performantes (division par 5 de la pollution par la matière organique).

Depuis 2013, l'agence de l'eau a financé la mise aux normes de 20 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents-habitants et plus de 43 systèmes d'assainissement prioritaires (sur 57) pour mieux gérer les eaux pluviales.



// Sur la préservation des ressources pour l'eau potable et la lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides

Depuis 2013, l'agence de l'eau a financé la mise en place de **36 nouveaux plans d'actions** (51 en cumulé) sur les 68 captages prioritaires du territoire dégradés par les pollutions diffuses.

Par exemple, sur le **captage de Saint-Romain situé dans le Nord du département de l'Isère, à Biol** sur le bassin versant de la Bourbre, les teneurs élevées en atrazine (herbicide interdit depuis 2003) et en nitrates rendaient l'eau impropre à la consommation. Une meilleure gestion de la fertilisation azotée des terres, couplée à des mesures agri environnementales et climatiques, proposées aux agriculteurs, ont fait chuter **le taux de nitrates de 30mg/l en 2010 à 20mg/l aujourd'hui et la concentration des pesticides est 25 fois plus faible qu'en 1999.**

// Sur les économies et le partage de l'eau

L'agence de l'eau a financé **plus de 16,3 millions de m³ de nouvelles économies d'eau** (soit la consommation annuelle en eau potable d'une ville de 245 000 habitants) et 14,5 Mm³ substitués. 18 plans de gestion de la ressource en eau sont adoptés et 8 en cours de finalisation (sur 29 territoires déficitaires).



Par exemple, **la commune de Vienne (38) au sud de Lyon vise une économie de 1,3 million de m³ d'eau potable par an** en remplaçant 6 km d'une canalisation vieille de 40 ans et qui dessert 9000 foyers. **Le rendement du réseau** devrait passer de 63 à **80 %** après les travaux qui s'achèveront en 2019, pour un montant de 5,3 M€ dont 4,3 M€ d'aide de l'agence de l'eau.

// Sur la lutte contre les pollutions toxiques

Les niveaux de contamination par les métaux (chrome, nickel, zinc...) ont été divisés par 4 depuis 10 ans. Principalement utilisés dans l'industrie du traitement de surface, ces métaux ont été traités progressivement dans le cadre d'opérations collectives avec les industriels ayant pour objectif de réduire la pollution toxique dispersée, à la source.

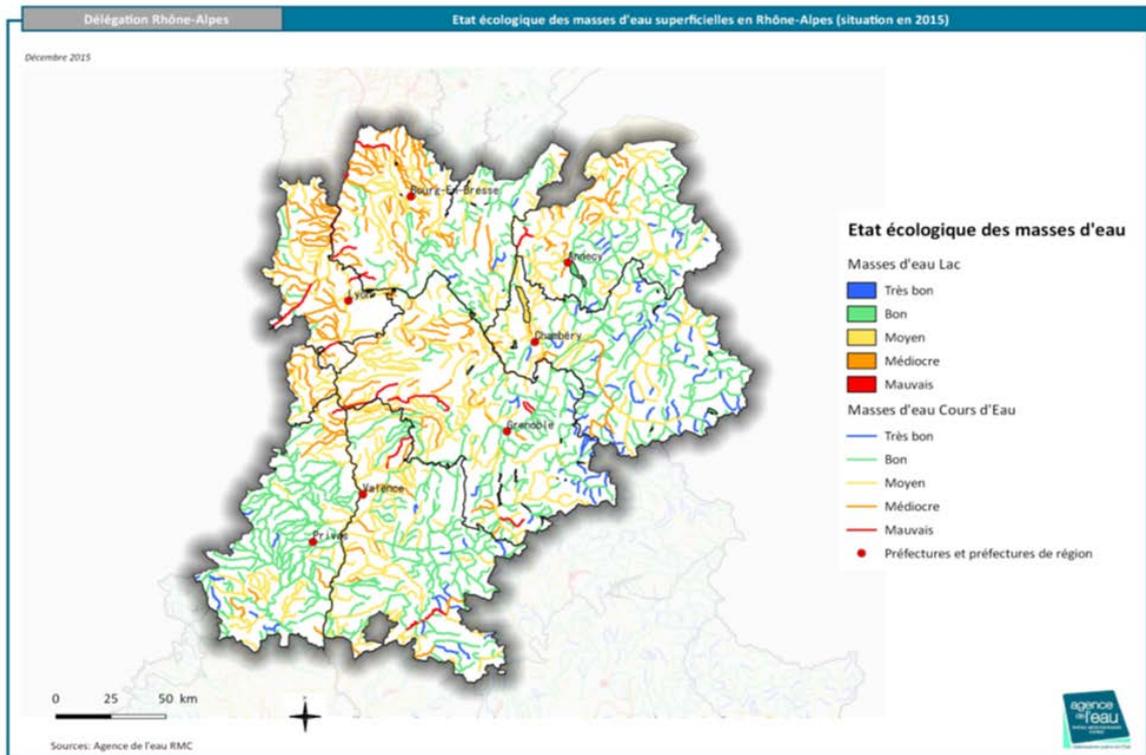
Par exemple, aujourd'hui, **plus aucune pollution métallique n'est identifiée sur l'Arve (74) au-delà des normes autorisées.** Arve Pure, une action collective mobilisant les entreprises, est aidée par l'agence de l'eau depuis plus de 10 ans à hauteur de 18 M€, pour financer des postes d'animation et des travaux.



Depuis 2013, **13 opérations collectives** et plusieurs **sites industriels** ont été aidés.

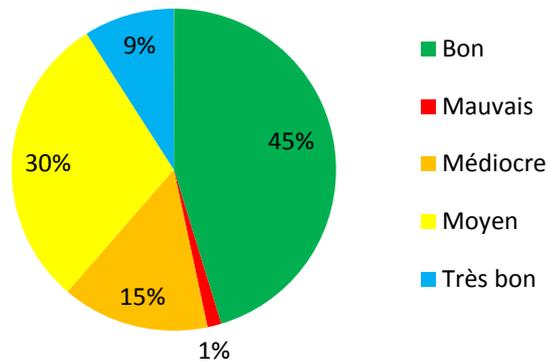
CARTE D'ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (BASSIN RHONE-MEDITERRANEE)

54% des rivières sont en bon état écologique

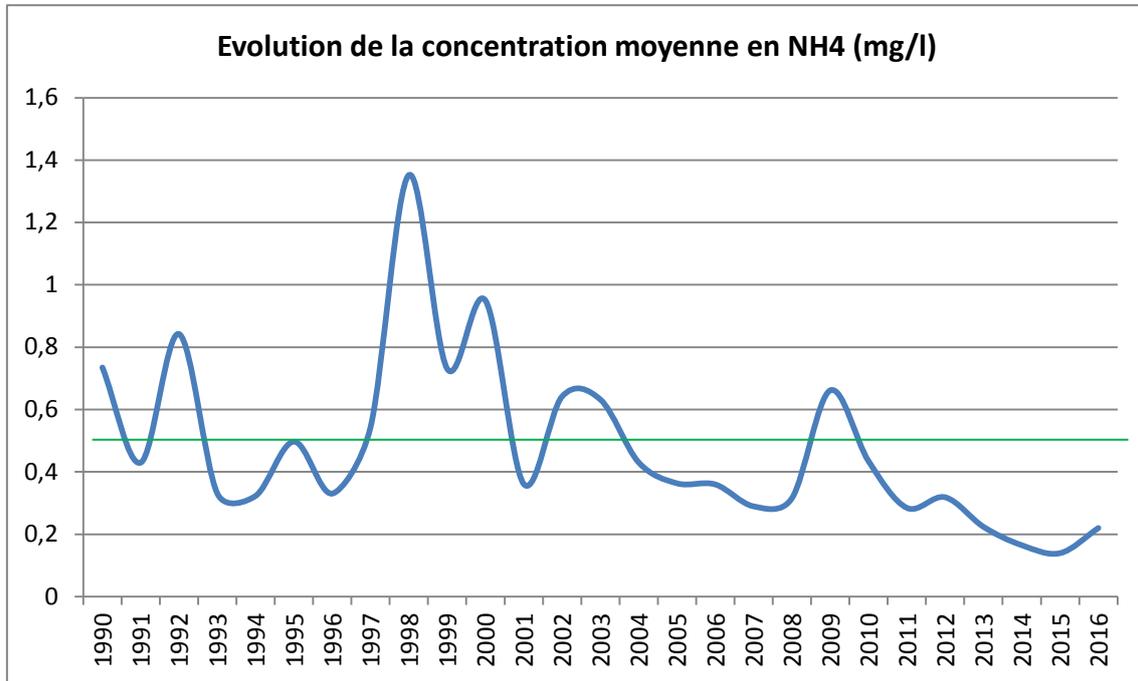


21

Etat des eaux superficielles en Rhône-Alpes
(données SDAGE 2016-2021)

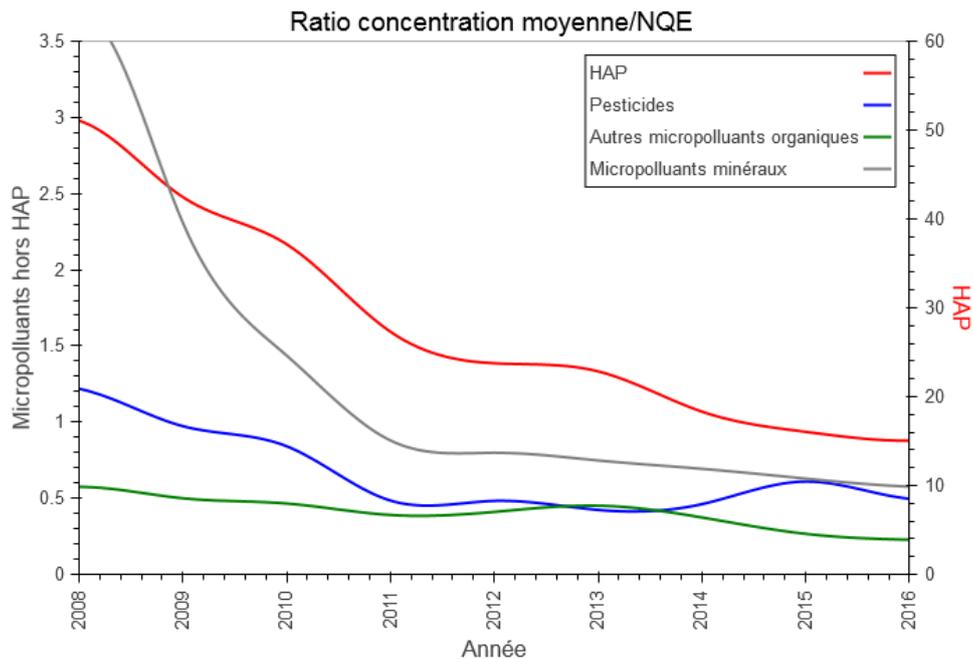


Les concentrations en ammonium, indicateur de la pollution domestique, ont été divisées par 5 en 25 ans



Les concentrations en métaux divisées par 4 en 10 ans

22



L'AGENCE DE L'EAU

RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

💧 Une mission : atteindre le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est **un établissement public de l'Etat** sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire, au service de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et agricoles à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'agence agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

💧 Un système économique : percevoir des redevances pour financer des projets bons pour l'eau et les milieux aquatiques

L'agence de l'eau fonctionne comme une « **mutuelle** », où les payeurs sont solidaires, et repose sur le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Elle collecte des **redevances** auprès de toute personne ou structure qui prélève de l'eau ou en altère la qualité. Avec cet argent, elle finance les **porteurs de projets qui agissent** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

23

💧 La gestion de l'eau concertée : le comité de bassin

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse comptent respectivement **165 et 45 membres nommés pour 6 ans**. Leurs missions : élaborer et suivre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, fixer les taux de redevances, mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau, organiser la consultation sur tout sujet important pour la politique de l'eau.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée est présidé par **Martial Saddier**, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, député. Le président du Conseil exécutif de Corse, **Gilles Simeoni**, est de droit président du comité de bassin.

Dans le cadre fixé par les textes européens et nationaux, en particulier la directive-cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau organise la concertation sur la politique de l'eau dans ses bassins de compétence et met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin.

💧 Une organisation déconcentrée au service des territoires

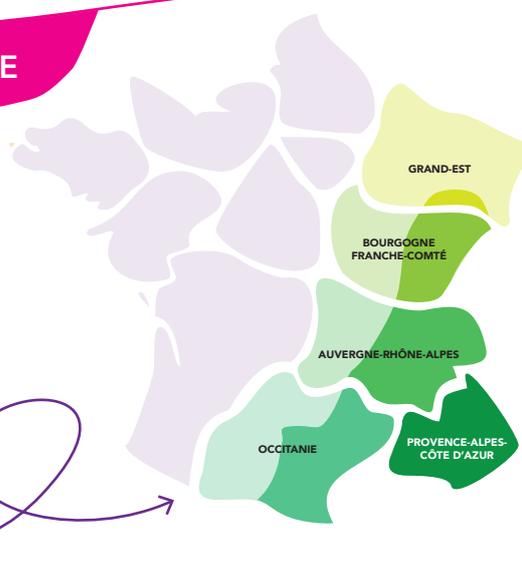
340 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Le siège de l'agence de l'eau, à Lyon, définit les priorités et les objectifs, pilote et évalue les actions. Quatre délégations régionales, au plus près du terrain à Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, assurent la mise en œuvre de l'action locale au bénéfice de l'eau et des milieux aquatiques. Elles instruisent la grande majorité des aides et certaines redevances.

Les bassins hydrographiques RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE, en chiffres

Le bassin RHÔNE-MÉDITERRANÉE

5 RÉGIONS
en tout ou partie

- Auvergne-Rhône-Alpes,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Bourgogne-Franche-Comté,
- Occitanie,
- Grand Est



25 %
du territoire national

15,9 millions
d'habitants



50 %
de l'activité
touristique française

11 000
cours d'eau
de plus de
2 km



et
1 000 km
de côtes

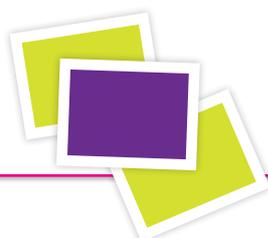


Le bassin de CORSE

320 000
habitants



4 millions
de touristes
chaque année



3 000 km
de cours d'eau
et
1 000 km
de côtes



Contacter l'agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

- **Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00
- **Délégation de LYON**
14 rue Jonas Salk
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00
- **Délégation de BESANÇON**
Le Cadran - 34 rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00
- **Délégation de MARSEILLE**
Le Noailles - 62, la Canebière
13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00
- **Délégation de MONTPELLIER**
Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien -
CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous

sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @ Sauvonsleau.fr

